Procès-Verbal
Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du lundi 24 février 2020

Président des compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Anthony ARCHIMBAUD, Patrick BELISSANT, Michel GODIGNON, André MORNAND.

RAPPEL :

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECOMMANDATION :

Depuis le début de la saison, la Commission déplore le nombre élevé de modifications intervenant en période Rouge et invite les clubs à prendre toutes les dispositions afin d'éviter une telle situation entrainant des perturbations dans le fonctionnement des désignations des officiels, sous peine de refus (clubs coutumiers de ces faits).

Cette recommandation s'adresse tout spécialement aux clubs qui ont pris la mauvaise habitude d'adresser les programmations d'horaires de leurs matchs à domicile les lundis qui précèdent les rencontres.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Fin de la compétition (8èmes de Finale) pour nos 2 derniers clubs de la LAuRAFoot (Olympique Lyonnais et U. Montilienne S.).

La commission félicite les 2 clubs et leur souhaite bonne continuation dans leur championnat respectif.

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

U 18 - REGIONAL 1 – Poule A :

A / Rencontres reprogrammées pour le 01 mars 2020 :

* Match n° 22453.1 : ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. / VENISSIEUX F.C. (remis du 12/01/2020)

B / Rencontre reprogrammée pour le 22 mars 2020 :

* Match n°22420.2 : THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. / VENISSIEUX F.C. (remis du 02/02/2020)

U18 - REGIONAL 1 – Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 22 mars 2020

* Match n° 22518.1 : F.C. ESPALY / F.C. RIOM (remis du 11/01/2020)

U18 – REGIONAL 2 – Poule A :

Rencontre reprogrammée pour le 22 mars 2020
* Match n° 22876.1 : RHONE CRUSSOL 07 / LYON CROIX ROUSSE F. (remis du 24/11/2019)

U18 – REGIONAL 2 – Poule B :

A / Rencontre reprogrammée pour le 01 mars 2020 :
* Match n° 22807.1 : LYON DUCHERE A.S. (2) / U. MONTILIENNE S. (remis du 15/12/2019)
B / Rencontre reprogrammée pour le 22 mars 2020 :
* Match n° 22776.1 : AUBENAS SUD ARDECHE / MONTELIMAR U.S. (remis du 12/01/2020)
C / Rencontre reprogrammée pour le 12 avril 2020 :
* Match n° 22752.2 : U. MONTILIENNE S. / VAULX EN VELIN F.C. (remis du 23/02/2020)

U18 – REGIONAL 2 – Poule C :

Rencontre reprogrammée pour le 22 mars 2020 :
* Match n° 22557.2 : ECHIROLLES F.C. / CLUSES SCIONZIER F.C. (remis du 08/02/2020)

U18 – REGIONAL 2 – Poule D :

Rencontre reprogrammée pour le 22 mars 2020 :
* Match n° 22674.1 : F.C. RIOM (2) / CENTRE ALLIER FOOT (remis du 14/12/2019)

U16 – REGIONAL 1 – Poule B :

Rencontre reprogrammée au 11 avril 2020 :
* Match n° 21543.2 : MONTLUCON FOOTBALL (2) / VICHY R.C. (remis du 14/12/2019)

U16 – REGIONAL 2 – Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 01 mars 2020
* Match n° 21680.1 : NIVOLET F.C. / Ol. SAINT GENIS LAVAL (remis du 19/01/2020)

U15 – REGIONAL 1 – Niveau B, Poule A :

Rencontre avancée au 22 mars 2020 :
* Match n° 23766.2 : NIVOLET F.C. / EYBENS O.C. (remis du 05/04/2020)

U15 – REGIONAL 1 – Niveau B, Poule B :

Rencontre reprogrammée pour le 22 Mars 2020 :
* Match n° 23790.2 : VENISSIEUX F.C. / F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE (remis du 23/02/2020)

U14 – REGIONAL 1 – Niveau B, Poule A

Rencontre avancée au 22 mars 2020 :
* Match n° 22173.2 : F.C. DU NIVOLET / EYBENS O.C. (remis du 05/04/2020)
Rencontre reprogrammée pour le 22 Mars 2020 :
* Match n° 22197.2 : VENISSIEUX F.C. / F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE (remis du 23/02/2020)

CRITERIUM REGIONAL U13 (2ème phase)

Cette 2ème phase regroupe 64 équipes au niveau régional et se déroule sur 6 journées (au lieu de 7) selon la formule de matchs simples.
La Commission prend acte de la répartition des équipes dans les 8 groupes à 8 clubs chacune.
Il est rappelé que la 1ère journée de ce critérium est prévue pour le samedi 14 mars 2020.

Modifications :
Dans le Groupe G : U.S Annecy le Vieux remplace F.C. Annecy
Dans le Groupe H : F.C. Annecy remplace U.S. Annecy le Vieux
F.C. NIVOLET a interjeté appel de la décision de la Commission d'Appel du District de la SAVOIE qui a retenu la participation de l'U.S.C. AIGUEBELLE au Critérium Régional U13.

COMPOSITION DES GROUPES :

GROUPE A
FC AURILLAC CANTAL AUVERGNE
U.S. SAINT FLOUR
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE
F.C. ESPALY
GROUPEMENT VALLEE DE LA VEYRE
Esp. CEYRATOISE
F.C. CHAMALIERES
F.C. CLERMONT METROPOLE

GROUPE B
A.S. MONTFERRANDAISE
MONTLUCON FOOT
CLERMONT FOOTBALL 63
CENTRE ALLIER FOOT
E.S. DE VEAUCHE
A.S.F ANDREZIEUX BOUTHEON
SORBIERS LA TALAUDIERE FOOTBALL
L'ETRAT LA TOUR SPORT

GROUPE C
Ac. Sp. MOULINS FOOTBALL
MOULINS YZEURE FOOT
ROANNAIS FOOT 42
UF BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES
F.C. VILLEFRANCHE
Ol. SAINT ETIENNE
ESSOR BRESSE SAONE
DOMTAC F.C.

GROUPE D
U.S. SUCS ET LIGNON
GROUPEMENT HAUT PAYS DU VELAY
A.S. SAINT ETIENNE
SAINT CHAMOND FOOT
U.S. DAVEZIEUX VIDALON
U.S. MILLERY VOURLES
U.S. REVENTINOISE
F.C. ROCHE SAINT GENEST

GROUPE E
F.C. MONTELIMAR

Ol. VALENCE
Ent. SARRAS SPORTS ST VALLIER
U.S. LA MURETTE
OC. D'EYBENS
F.C. ECHIROLLES
F.C. VENISSIEUX
Ol. SAINT GENIS LAVAL

GROUPE F
U. MONTILIENNE S.
Ol. CENTRE ARDECHE
GRENOBLE FOOT 38
USVO GRENOBLE
Ol. LYONNAIS
U.S. MAJOLAINE MEYZIEU
F.C. BOURGOIN JALLIEU
C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON

GROUPE G
CHAMBERY SAVOIE FOOT
AIX F.C.
Ol. NORD DAUPHINE
US ANNECY LE VIEUX
BOURG SUD
U.S. ANNEMASSE
AIN SUD FOOT
G.F.A. 74

GROUPE H
FC ANNECY
THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
CLUSES SCIONZIER F.C.
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
A.S. SAINT PRIEST
F.C. LYON
LYON DUCHERE A.S.
U.S.C. AIGUEBELLE ou F.C. DU NIVOLET

COURRIERS DES CLUBS (Horaires)

U20 REGIONAL 2 – Poule C
*** LYON CROIX ROUSSE FOOT**
Le match n°21377.2 : LYON CROIX ROUSSE F. / ECHIROLLES F.C se disputera le dimanche 1er mars 2020 à 12h30 au stade Grégory Coupet à LYON.

U18 REGIONAL 1 – Poule A
*** CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL-**
Le match n° 22445.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / VENISSIEUX FC se disputera le samedi 14 mars 2020 à 14h30 au stade Mager (terrain synthétique) à CHAMBERY.

U18 REGIONAL 2 – Poule E

*** SAUVETEURS BRIVOIS**

Le match n° 22729.2 : SAUVETEURS BRIVOIS / F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUVERGNE se disputera le 22 mars 2020 à 13h00 au stade Louis Exbrayat à BRIVES-CHARENSAC.

* **U.S. BEAUMONT**

Le match n° 22727.2 : U.S. BEAUMONT / C.S. ARPAJON se disputera le samedi 18 avril 2020 à 16h00 au stade de l'Artière à BREAUMONT.

U16 REGIONAL 1 – Poule A

* **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL** -

Le match n° 21465.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / OLYMPIQUE LYONNAIS (2) se disputera le samedi 14 mars 2020 à 17h00 au stade Mager (terrain synthétique) à CHAMBERY.

U15 REGIONAL 1 :

* **CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL**-

Le match n°21850.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE se disputera le dimanche 15 mars 2020 à 13h00 au stade Michel Vallet (terrain synthétique) à CHAMBERY.

U15 REGIONAL 2 – Poule D

* **U.S. BRIOUDE** -

Le match n° 22026.2 : U.S. BRIOUDE / F.C. CHAMALIERES se disputera le dimanche 22 mars 2020 à 13h00 au stade du Pont de Bois à BRIOUDE.

U15 REGIONAL 2 – Poule E

* **U.S. BEAUMONT** –

Le match n° 22038.2 : U.S. BEAUMONT /GRPT BLAVOZY-ST GERMAIN LAPRADE se disputera le samedi 04 avril 2020 à 16h00 au stade de l'Artière à BEAUMONT.

U14 REGIONAL 1

*** CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL** –

Le match n°22120.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / LE PUY FOOT 43 AUVREGNE se disputera le dimanche 15 mars 2020 à 13h00 au stade Boutron (terrain synthétique) à CHAMBERY

FORFAIT

*** U20 R2 – Poule B**

Match n° 21312.2 du 23/02/2020 : **U.S. MILLERY VOURLES – U. MONTILIENNE S.**

La Commission enregistre le forfait annoncé de U.M.S. MONTELIMAR et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (U.S. MILLERY VOURLES) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf.: art. 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

AMENDES

Forfait – Amende de 200 Euros

* Match n° 21312.2 – U20 R2 Poule B (du 23/02/2020) : U.MONTILIENNE S. (500355)

Non transmission de la F.M.I. dans les délais : Amende de 25 Euros

* Match n° 22419.2 – U18 R1 Poule A (du 23/02/2020) : LYON DUCHERE A.S. (520066)

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Président de la Commission Sportive Jeunes